

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL**  
**JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 – 9H30**

**ÉTAT DES PRÉSENCES**

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causse-Tarn	<b>Guy DE SOUSA</b>		<b>Malika MONZIOLS</b>	
CC Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	<b>Madeleine MACQ</b> <b>Régis VALGALIER</b>	Présente Mandat à I.Lebeau	<b>Nicole AMASSE</b> <b>Irène LEBEAU</b>	Présente
CC Cévennes-Mont-Lozère	<b>François FOLCHER</b>		<b>Michèle BUISSON</b>	
CC Gorges-Causse-Cévennes	<b>Daniel GIOVANNACCI</b> <b>Serge GRASSET</b> <b>Pierre HERRGOTT</b> <b>René JEANJEAN</b> <b>Serge VÉDRINES</b>	Présent Présent Présent Excusé Présent	<b>Michaël BIANCARDINI</b> <b>Patrick BOSCH</b> <b>Henri COUDERC</b> <b>Régine DOUSSIERE</b> <b>Sylvain MOLINES</b>	Présente
CC Lévézou-Pareloup	<b>Jean-Michel ARNAL</b>	Présent	<b>Patrick CONTASTIN</b>	
CC Larzac et vallées	<b>Alain DELMAS</b> <b>Jean-Michel DAUMAS</b> <b>Yves MALRIC</b>	Présent Excusé Présent	<b>Thierry CADENET</b> <b>Jean-Philippe MARTIN</b> <b>Michel VERNHETTES</b>	
CC Millau-Grands causses	<b>Christine BEDEL</b> <b>Didier CADAUX</b> <b>Arnaud CURVELIER</b> <b>Gilbert FAUCHER</b> <b>Catherine JOUVE</b> <b>Patrick SALSON</b>	Présente Présent Excusé Présent Excusée Présent	<b>Esther CHUREAU</b> <b>Christian FORIR</b> <b>Alexandre GREFFIER</b> <b>Corine MORA</b> <b>Christophe S<sup>T</sup>-PIERRE</b> <b>Claude TRÉMOLET</b>	Excusé
CC Muse et Rases du Tarn	<b>Daniel AURIOL</b> <b>Richard SARRAU</b>	Présent Présent	<b>Frédéric BALARD</b> <b>Cécile SOULIÉ</b>	Excusée
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	<b>Pierre PANTANELLA</b> <b>Pascal RIVIER</b>	Excusé	<b>Raymond FABRÈGUES</b> <b>Bernard SIRGUE</b>	

NB. Les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gilbert FAUCHER

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION :

Céline DELAGNES (directrice du SMBVTAM, animatrice du SAGE<sup>1</sup> Tarn-amont), Cindy RODRIGUES DELANNOY (chargée de gestion administrative et financière au SMBVTAM), Stéphanie BRAUD (chargée de mission « usages de l'eau » et communication, animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au SMBVTAM), Florian FERGAULT (chargé de missions « milieux aquatiques » au SMBVTAM pour 70% de son temps de travail),

<sup>1</sup> Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Florian PONTRAMON (chargé de missions « milieux aquatiques au SMBVTAM) et Jade BRÉCHIGNAC (chargée de mission « inondation », animatrice du PAPI<sup>2</sup> d'intention)

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2021

### FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- Frais de mission des agents en déplacement,
- Création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe,
- Création ponctuelle d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un projet spécifique au grade de technicien territorial à temps complet,
- Création d'un emploi non permanent en contrat à durée déterminée suite à un accroissement temporaire d'activité,
- Modification du tableau des emplois,
- Renouvellement de l'adhésion au service médecine du CDG48,
- Décision modificative n°1 du budget primitif 2021 – Programme 112 Étude de la restauration d'une zone d'expansion de crue – seuil Saint-Georges-de-Luzençon,
- Décision modificative n°2 sur le budget primitif 2021 – Programme 122 Réductions de la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics,
- Décision modificative n°3 sur le budget primitif 2021 – Programme 113 Repères de crue – 114 Échelles limnimétriques,
- Décision modificative n°4 sur le budget primitif 2021 – Fonctionnement,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie,

### ACTION :

- Point d'information : présentation de la méthodologie et du calendrier d'élaboration du PPG Tarn-amont 2022-2027,
- Présentation et validation du plan de communication,
- Interventions scolaires 2021-2022,
- Lancement de l'action portant sur la signalétique des sites de baignade déclarés sur le territoire Tarn-amont,
- Demande de financement sur la mission agriculture/forêt, ruissellement, érosion,
- Travaux de la zone d'expansion de crues à Saint-Georges-de-Luzençon : procédure de fouilles d'archéologie préventive,
- Prolongation de la Déclaration d'Intérêt général pour les travaux de restauration de la mobilité du Tarn à St-Hilarin.

### QUESTIONS DIVERSES

-----

Serge Védrines, président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM) constate que le quorum est atteint et ouvre la séance en remerciant Madame le maire, Régine Doussière, d'accueillir le comité syndical à La Malène. Il remercie les élus, l'équipe du SMBVTAM de leur présence. Gilbert Faucher est désigné secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 JUIN 2021

2 Programme d'action de prévention des inondations

S. Védrines demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 17 juin 2021 et qui comptait, parmi les points à l'ordre du jour, la révision du « règlement de fonctionnement » nouvellement intitulé « règlement intérieur du personnel », l'organisation du temps de travail avec une durée annuelle du temps de travail à 1607 heures, la suppression du poste d'adjoint administratif, la suppression du poste de rédacteur territorial à temps non complet, l'adhésion au service accompagnement sur les dossiers dématérialisés des agents affiliés auprès du régime spécial du CDG48<sup>3</sup>, l'acceptation d'une solution mutualisée pour la mission de Délégué à la Protection des Données relative au règlement général sur la protection des données (RGPD) via le SMICA<sup>4</sup>, l'avis du SMBVTAM pour les consultations relative au projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne 2022-2027 et au projet de Plan de gestion des risques inondation du bassin Adour-Garonne 2022-2027, l'appui aux gestionnaires de baignade, le renforcement des missions du SMBVTAM sur le volet agricole, l'ajustement financier de l'action « repères de crues, échelles limnimétriques et panneaux parkings inondables », le choix des entreprises pour les travaux 2021 des tranches Tarn et Cernon-Soulzon, le plan de financement prévisionnel des tranches Tarn et Cernon-Soulzon, le choix des entreprises pour les travaux de la zone d'expansion naturelle de crues à Saint-Georges-de-Luzençon.

P. Herrgott tient à souligner la qualité de rédaction des comptes-rendus.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### **FRAIS DE MISSION DES AGENTS EN DÉPLACEMENT - DE 2021\_034**

C. Delagnes précise que cette délibération fait suite à l'adoption du nouveau règlement intérieur du personnel lors du dernier comité syndical du 17 juin 2021. En effet, il s'agit de délibérer sur les frais de mission des agents en déplacement muni au préalable d'un ordre de mission. Cela concerne les indemnités liées à l'utilisation du véhicule personnel d'un agent lorsque les véhicules de service sont indisponibles, les frais liés à l'utilisation des transports en commun, la prise en charge des repas avec un remboursement au réel dans la limite d'un plafond de 17,50 € par repas, la prise en charge des frais d'hébergement et la prise en charge des frais de déplacement pour se rendre à une formation ou à un concours.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### **CRÉATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE – DE 2021\_035**

S. Védrines indique que cette délibération concerne la création de poste de chargé de missions « milieux aquatiques » étant donné que Florian Fergeault intégrera les effectifs du syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

C. Delagnes ajoute que cette décision de F. Fergeault d'intégrer définitivement le syndicat, fait suite à une réflexion entre les parties depuis plusieurs mois après la réorganisation, et l'installation de l'antenne de Millau. Pour rappel, le syndicat est en conventionnement avec la CC MGC<sup>5</sup> pour la mise à disposition de F. Fergeault pour 70 % de son temps de travail. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera à 100 % au syndicat.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### **CRÉATION PONCTUELLE D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN PROJET SPÉCIFIQUE AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL À TEMPS COMPLET – DE 2021\_036**

S. Védrines indique que cette délibération concerne la création de poste de chargée de mission agriculture/forêt et inondations qui concerne Jade Bréchnignac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

C. Delagnes rappelle que le contrat de J. Bréchnignac se termine au 31 décembre 2021 sur la mission « inondation ». Lors du dernier comité syndical de juin, une délibération a été prise sur le renforcement des

3 Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

4 Syndicat mixte pour la Modernisation et d'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents

5 Communauté de communes Millau-Grands causses

missions du syndicat sur le volet agricole. Cette création de poste est la suite administrative de cette délibération. Il s'agit de poursuivre la mission « inondation » et de travailler sur la mission « agriculture/forêt, ruissellement et érosion ». Il est donc proposé un contrat de 3 ans dans le cadre d'un contrat de projet. Pour information, J. Bréchnignac n'est pas titulaire de la fonction publique territoriale.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – DE\_2021\_037

C. Delagnes rappelle que le syndicat a accueilli, du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre, Tess U-Fa, stagiaire de MASTER2, pour travailler sur les diagnostics de vulnérabilité des habitations en zone inondable. Cette campagne de diagnostic a suscité une forte demande. Certaines demandes n'ont pas pu être traitées pendant le stage. Pour répondre aux demandes non traitées, il est proposé d'embaucher Tess U-Fa pendant 3 mois en contrat de durée déterminée d'octobre à décembre 2021. Cela permettra de finaliser les diagnostics de vulnérabilité des habitations. Au niveau du budget, des crédits sont suffisants pour le versement de la rémunération. Initialement, deux stagiaires avaient été pris pour travailler sur les diagnostics. La deuxième personne stagiaire a mis fin à sa convention de stage rapidement pour raison personnelle. Les crédits prévus n'ont pas été engagés suite au départ de ce stagiaire. De plus, des crédits prévus pour la mise en place d'une mission SIG mutualisé ne seront pas utilisés cette année.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – DE-2021-038

S. Védrines précise que ces créations de poste entraînent une modification du tableau des emplois.

C. Delagnes indique qu'en 2022, il y aura 6 ETP<sup>6</sup>.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE DU CDG48 – DE\_2021\_039

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée.

C. Delagnes précise qu'il s'agit de renouveler l'adhésion au service médecine proposé par le CDG48 pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. En effet, la convention actuelle se termine au 31 décembre 2021. Le coût de ce service dépend du nombre d'agent. Dans le cas du syndicat, le montant serait de 895 € pour six agents. D. Giovannacci estime que les tarifs proposés sont disproportionnés au regard du nombre de visites par an. D'autant plus qu'aucun bilan financier n'est fourni pour justifier de cette tarification. C. Delagnes propose de faire remonter l'absence de bilan financier, à notre connaissance, lors de l'envoi de la convention.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté avec une abstention**

#### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2021 – PROGRAMME 112 – DE\_2021\_040

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. C. Delagnes ajoute que sur les crédits ont été insuffisants sur ce programme pour le paiement d'une facture (dépassement mineur). Le président a dû prendre un arrêté le 9 juillet 2021 pour effectuer un virement de crédit par emploi des crédits pour dépenses imprévues. Il convient alors de régulariser cet arrêté par une décision modificative.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

6 Emploi équivalent temps plein



#### DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2021 – PROGRAMME 122 – DE\_2021\_041

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. C. Delagnes indique que les crédits ne sont pas suffisants sur ce programme. Au budget primitif, il était prévu une enveloppe financière de 15 000 €. Au moment du vote du budget, il était difficile de savoir si cette action allait se réaliser. Aujourd'hui, le syndicat a cinq demandes pour la réalisation de diagnostic des bâtiments publics. Il s'agit de l'EPHAD<sup>7</sup> de Meyrueis, la maison des entreprises, le complexe sportif, la déchetterie et le centre technique municipal de Millau. Ces demandes nécessitent un réajustement des crédits.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### DÉCISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 – PROGRAMME 113-114 – DE\_2021\_042

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. C. Delagnes indique que les crédits ne sont pas suffisants sur ce programme car il y a des demandes supplémentaires de la part des communes. Il convient donc de réajuster les crédits nécessaires.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### DÉCISION MODIFICATIVE N°4 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 - FONCTIONNEMENT – DE\_2021\_043

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. C. Delagnes indique que les crédits ne sont pas suffisants sur le chapitre 012. Il convient donc de réajuster les crédits en prenant sur l'article 6226 (honoraires) car il y aura moins de dépenses qu'initialement prévues pour les interventions scolaires.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE – DE-2021-044

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. C. Delagnes indique que la ligne de trésorerie actuelle arrive à échéance le 5 novembre 2021. La proposition présélectionnée par le bureau est celle de Crédit Agricole. D. Giovannacci ajoute que l'EURIBOR est négatif depuis plusieurs années, donc le taux applicable sera de 0,7 %. L'avantage de Crédit Agricole est qu'il n'y a pas d'intérêt sur la non utilisation de la ligne de trésorerie à la différence de la proposition de la Caisse d'Épargne. Il sera rajouté sur la délibération que le tirage minimum est de 15 000 €.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### POINT D'INFORMATION : PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PPG TARN-AMONT 2022-2027

C. Delagnes rappelle qu'une réunion de travail avec les partenaires techniques financiers se tiendra cette après-midi pour travailler sur l'élaboration du futur PPG<sup>8</sup> Tarn-amont. C. Delagnes donne ensuite la parole à F. Fergeault.

F. Fergeault précise qu'il s'agit d'élaborer un nouveau PPG sur l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont en s'appuyant à la fois sur le bilan des programmes de gestion précédents et d'un état des lieux pour répondre aux enjeux du territoire. Pour rappel, les cours d'eau sont non domaniaux, c'est-à-dire que les propriétaires riverains sont propriétaires du lit des cours d'eau et sont tenus à l'entretien des rives. Toutefois, le syndicat exerçant la compétence « gestion des milieux aquatiques », assure la gestion de la ripisylve et la restauration des berges par le biais d'une DIG<sup>9</sup> qui lui permet d'utiliser des fonds publics sur du domaine

<sup>7</sup> Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

<sup>8</sup> Programme pluriannuel de gestion

<sup>9</sup> Déclaration d'intérêt général

privé. Pour ce nouveau PPG, la DDT<sup>10</sup> de la Lozère instruira la DIG en consultant les DDT(M)s du Gard et de l'Aveyron. L'instruction durera six mois. Au niveau du calendrier :

- en juin et juillet 2021 ont eu lieu les réunions des UG<sup>11</sup>,
- à la fin août les communes ont fait un retour sur les besoins,
- à la fin septembre : finalisation de la méthodologie de travail,
- mai 2022 : dépôt de la demande de DIG pour une date prévisionnelle d'arrêt fin 2022,
- 2023 : début des travaux du nouveau PPG Tarn-amont.

Ensuite, F. Fergeault fait un point sur l'avancement des travaux des PPGs en cours.

### PRÉSENTATION ET VALIDATION DU PLAN DE COMMUNICATION – DE-2021-045

C. Delagnes rappelle que le plan de communication était axé sur le PAPI d'intention. Pour plus de pertinence, il a été fait le choix d'un plan de communication portant sur l'ensemble de la communication du syndicat. En janvier, une présentation de la stratégie de communication a été faite lors du comité syndical. Puis, en juin, un groupe de travail s'est réuni afin de cibler les différents publics et les actions à mener pour réaliser les fiches de synthèses. C. Delagnes donne la parole à J. Bréchnignac pour la présentation du plan de communication.

J. Bréchnignac informe que le plan de communication est établi pour six ans. Son coût prévisionnel s'élève à 234 209 € incluant des dépenses ponctuelles (une seule fois) et des dépenses régulières (par exemple les interventions scolaires). Le plan de communication intègre des actions déjà réalisées par le syndicat tel que le guide du riverain. 8 publics ont été identifiés : tout public, jeune public, grand public, les élus, les entreprises, les agriculteurs, les riverains, le tourisme. Pour chaque public, une fiche de synthèse a été réalisée avec les différentes actions de communication à mener, la récurrence, la portée géographique, l'évaluation de ces actions, les objectifs. J. Bréchnignac procède pour chaque fiche à la lecture des actions et des objectifs (*voir les fiches distribuées en comité syndical du 30/09/2021*). Au cours de la présentation de la fiche des entreprises, J. Bréchnignac informe que le 8 novembre 2021 des entreprises sont invitées au camping Couderc à Sainte-Énimie pour échanger sur des exemples d'actions qui sont menées pour réduire la vulnérabilité du camping aux inondations. Concernant la fiche sur le tourisme, S. Braud ajoute qu'il est important de transmettre aux professionnels du tourisme ainsi qu'aux touristes les bons gestes à adopter puisque même en période estivale le risque de crue est présent. À la fin de la présentation de ce plan de communication, D. Auriol demande si c'est suffisant de distribuer les guides du riverain aux mairies et aux offices de tourisme. C. Delagnes répond que les guides du riverain sont également envoyés aux riverains avec les conventions de travaux.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

### INTERVENTIONS SCOLAIRES 2021-2022 – DE-2021\_046

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. S. Braud informe que la plaquette des interventions scolaires 2021-2022 a été envoyée à 58 écoles du territoire. Pour les dix ans de ce programme, le syndicat organise un jeu concours photos/dessins auprès des écoles. De plus, un livret pédagogique à destination des enseignants est également prévu. Le coût total s'élève à 30 000 € TTC.

D. Cadaux demande si la maquette inondation est opérationnelle et facilement transportable. S. Braud affirme qu'elle est opérationnelle et transportable. C. Delagnes précise que la maquette sera présentée lors d'un comité syndical.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

10 Direction départementale des territoires

11 Unités géographiques



## LANCEMENT DE L'ACTION PORTANT SUR LA SIGNALÉTIQUE DES SITES DE BAINNADE DÉCLARÉS SUR LE TERRITOIRE TARN-AMONT – DE-2021-047

C. Delagnes rappelle qu'il y a 38 sites de baignade déclarés sur le territoire Tarn-amont qui bénéficient d'une surveillance de la qualité de l'eau par l'ARS<sup>12</sup>. Sur les 22 gestionnaires de baignade, 20 ont envoyé la convention de partenariat signée. Les 2 autres gestionnaires sont également favorables, et doivent renvoyer les conventions prochainement.

Cet été, le syndicat a accompagné les communes dans la prise d'arrêtés d'interdiction de baignade suite à des orages. Le suivi des cyanobactéries a également été réalisé un jour par semaine. Le syndicat a aussi accompagné les gestionnaires suites à quelques incidents : fermeture du site de Gour de bade à Millau, renversement d'un camion à Ispagnac avec déversement de carburant, dysfonctionnement à la station d'épuration de Millau.

S. Braud présente ensuite le suivi cyanobactéries 2021. Dès le 2 juillet, la phase 2 « Vigilance » a été déclenchée en raison de présence de biofilms et de signe de décrochage avec une forte possibilité de formation de flocons. Le passage en phase 2 implique un renforcement du suivi qui devient hebdomadaire et un affichage des « Précautions pour la baignade » est recommandé sur tous les sites de baignade. Ensuite à partir du 9 juillet jusqu'à fin août, le Tarn (de Sainte-Énimie aux Vignes) et la Dourbie (de La Roque-Sainte-Marguerite à Millau) sont passés en phase 3 « Vigilance renforcée ». À la demande de l'ARS, le suivi des cyanobactéries s'est poursuivi après le 31 août (fin officielle de la période estivale) jusqu'au 7 septembre 2021 avec un maintien de l'affichage tant que la fréquentation de la rivière est encore importante. Après cette date, les cyanobactéries restent présentes dans le milieu. S. Braud rappelle que la présence de cyanobactéries n'est pas liée à la qualité de l'eau. Elle rappelle que le message prioritaire à transmettre est de rester vigilant avec les enfants en bas âge et les animaux domestiques. C. Delagnes informe que deux formations ont été réalisées sur le thème des cyanobactéries, le 20 juillet et le 20 septembre. I. Lebeau propose, pour les fois prochaines, de les faire avant la saison estivale. S. Braud répond qu'avant la saison les cyanobactéries sont très peu visibles. C. Delagnes informe également qu'une instruction ministérielle relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative est sortie en avril dernier. Cette instruction propose la mise en place pour la saison estivale 2022 d'un protocole beaucoup plus contraignant que celui actuellement mis en œuvre sur le territoire. En effet, application stricte pourrait conduire à l'arrêt des activités sportives et de loisirs liées à l'eau (baignade, activités nautiques, pêche) en cas de présence de cyanotoxines (toxines produites par les cyanobactéries). L'ARS de la Lozère a pu faire valoir que sur le Tarn-amont il existait déjà un protocole local de suivi et de gestion des cyanobactéries. Ainsi, l'instruction prévoit que dès lors qu'un protocole existe et a fait ses preuves il peut être maintenu. Un travail entre le SMBVTAM et les ARS de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère a débuté afin d'adapter le protocole existant en intégrant les évolutions en lien avec l'application de la nouvelle instruction.

Après ces points d'informations, C. Delagnes indique que la délibération concerne la signalétique des sites de baignade. Cette signalétique apporte des renseignements sur les cyanobactéries, la qualité de l'eau de baignade, les arrêtés d'interdiction de baignade, des messages de sensibilisation. Il est prévu 40 panneaux pour les 38 sites et 2 potentiels sites en Aveyron. Un premier sourcing a été réalisé auprès de prestataires pour s'informer sur les montants. Un panneau coûterait jusqu'à 2 000 € (pose incluse). Il s'agit là de prendre une délibération de principe afin de chercher des financements, dans le but de fixer le plan de financement définitif et d'établir le reste à charge.

Par rapport au camion renversé à Ispagnac sur l'A106, P. Herrgott informe que 20 000 litres de carburant ont été déversés. Une enquête environnementale est en cours. Il sollicite l'appui du Syndicat pour accompagner les démarches de la commune pour éviter de nouveaux accidents.

S. Védrines procède au vote.

**→ Adopté à l'unanimité**

---

<sup>12</sup> Agence régionale de santé

#### DEMANDE DE FINANCEMENT SUR LA MISSION AGRICULTURE/FÔRET, RUISSELLEMENT, ÉROSION – DE-2021-048

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. C. Delagnes précise que la demande de financement concerne la mission « agriculture/forêt, érosion, ruissellement » qui sera menée par J. Bréchignac. Le coût prévisionnel 2022 est de 38 669,89 € et le nombre de jours prévus est de 156 jours. Ces jours comprennent du temps de la chargée de la mission et du temps administratif. Une aide de 27 068,92 € sera demandée auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne avec un taux d'aide de 70 %.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### TRAVAUX DE LA ZONE D'EXPANSION DE CRUES À SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON : PROCÉDURE DE FOUILLE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - DE\_2021\_049

C. Delagnes rappelle que le dossier d'autorisation environnementale a été déposé fin mai 2021 auprès de la DDT12 et il est en cours d'instruction. Dans le cadre de la procédure de concertation interservices, la DRAC<sup>13</sup>a été consultée. Elle a émis une prescription de fouille d'archéologie préventive. Le syndicat doit donc lancer un marché pour réaliser cette fouille. L'analyse de l'offre technique sera effectuée par la DRAC. S. Grasset demande si le projet est remis en cause si la fouille n'est pas réalisée. C. Delagnes répond que oui sans cette fouille le projet ne peut pas avancer. C. Delagnes ajoute que l'enquête publique sera réalisée soit en fin d'année ou en début d'année prochaine.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

#### PROLONGATION DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MOBILITÉ DU TARN À ST-HILARIN - DE\_2021\_050

S. Védrines procède à la lecture de la délibération présentée. F. Fergeault rappelle que ce projet est issu du PPG sur la commune de Rivière-sur-Tarn, sur le méandre de St Hilarin, avec suppression d'emplacement de camping vulnérable en zone inondable et relocalisation. La DIG pour les travaux de restauration de la mobilité du Tarn à St-Hilarin se termine au 31 décembre 2021. Pour poursuivre les travaux en 2022, il est nécessaire de demander une prolongation de la DIG afin de couvrir la période d'exécution des travaux. Le dossier du permis d'aménager a été déposé par le camping concerné, il est en cours d'instruction par les services de l'urbanisme. Les acquisitions foncières se poursuivent par la CC MGC. Les négociations ont été engagées depuis 2012 avec plusieurs propriétaires riverains. Des accords ont été trouvés et certains actes sont en attente de signature chez les notaires. Pour rappel, le coût de ce projet s'élève à 1 200 000 € TTC avec 80 % d'aides publiques de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Occitanie. L'autofinancement est pris en charge par la CC MGC (action de type 3).

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, S. Védrines lève la séance à 12h15.